

Recommandez une candidate ou un candidat!

C'est à l'occasion de son dixième anniversaire, en 1984, que l'ICAJ a institué la remise de la Médaille de la justice. Décernée tous les deux ans, celle-ci vise à souligner les réalisations exceptionnelles d'une personne qui, selon l'ICAJ, a joué un rôle déterminant dans l'administration de la justice au Canada, ou qui, par ses ouvrages ou autres entreprises, a apporté une contribution significative à l'administration de la justice au Canada.

Le conseil d'administration de l'ICAJ vous invite à lui suggérer des candidatures pour la Médaille de cette année, dont la remise aura lieu à la conférence annuelle d'octobre à Montréal.

La date limite pour soumettre une candidature a été fixée au 28 avril 2017. Veuillez faire parvenir vos suggestions à l'ICAJ dès que possible. Les conditions d'admissibilité sont décrites ci-contre.

Récipiendaires

L'honorable juge **Murray Sinclair** (Manitoba) • 2015

La très honorable **Beverley McLachlin** (CSC) • 2013

L'honorable **René Dussault** (Québec) • 2011

L'honorable **Frank Iacobucci** (CSC) • 2009

L'honorable juge **Richard D. Schneider** (Ontario) • 2007

Feu l'honorable **Alan B. Gold** (Québec) • 2005

L'honorable juge en chef **Constance R. Glube** (N.-É.) et feu

L'honorable juge **Kenneth M. Lysyk** (CSCB) • 2003

L'honorable **Horace Krever** (Ontario) • 2001

Le professeur **Ed Ratushny** (Ottawa) • 1999

La juge **Claire L'Heureux-Dubé** (CSC) et le juge en chef

Sidney Linden (Ontario) • 1997

L'honorable **W. David Griffiths** (Ontario) • 1995

L'honorable **David McDonald** (Alberta) • 1993

L'honorable G. Arthur Martin (Ontario) • 1991

Le professeur **W.A. Bowker** (Alberta) • 1989

L'honorable juge en chef **Brian Dickson** • 1987

L'honorable **Jules Deschênes** (Québec) • 1985

MÉDAILLE DE LA JUSTICE MISES EN CANDIDATURE 2017

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ À LA MÉDAILLE

1. Toute mise en candidature doit être appuyée et signée par au moins deux personnes.
2. Afin d'être admissible, toute mise en candidature doit parvenir au bureau de la direction de l'ICAJ au plus tard le 28 avril 2017.
3. Chaque mise en candidature doit être accompagnée d'une description complète des réalisations de la candidate ou du candidat. Les personnes qui appuient une candidature doivent indiquer les raisons qui motivent leur choix et peuvent joindre à leur recommandation tout document susceptible d'éclairer la décision du comité.
4. La direction générale de l'ICAJ remettra toutes les candidatures reçues à un comité de sélection :
 - Tous les deux ans, avant le 31 décembre, le Comité exécutif nommera un comité de sélection composé d'au plus 5 membres du conseil d'administration de l'ICAJ, à l'exclusion des membres du Comité exécutif;
 - Le comité de sélection établira une liste de deux à cinq candidats satisfaisant aux critères d'admissibilité. Cette liste devra être soumise au Comité exécutif de l'ICAJ;
 - Le comité exécutif devra choisir le ou la récipiendaire de la Médaille de la justice parmi les candidats de la liste établie par le comité de sélection.
5. Le Comité exécutif ne procédera à aucune nomination s'il estime que les candidatures ne satisfont pas aux exigences requises.
6. Une candidature non retenue peut être soumise à un concours subséquent.
7. Si le comité exécutif choisit un ou une récipiendaire, il doit faire connaître sa décision au plus tard le 31 mai 2017;
8. Les membres du comité de sélection sont exclus du concours. Il en va de même des membres du conseil d'administration de l'ICAJ qui font partie du comité exécutif.
9. La participation aux activités de l'ICAJ n'est pas le principal critère retenu pour l'octroi de la Médaille. Cependant, elle peut être considérée comme un atout dans l'évaluation de l'ensemble des travaux et activités de la candidate ou du candidat qui sont liés à l'administration de la justice au Canada.

CIAJ ICAJ

Canadian Institute
for the Administration
of Justice

Listening. Learning. Leading.

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Bureau A-3421, CP 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Québec, Canada H3C 3J7

Tél.: 514 343-6157
icaj@ciaj-icaj.ca

Télec.: 514 343-6296
www.ciaj-icaj.ca

Suivez-nous!

